

**DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE
POUR RAVALEMENT DE FACADES
REGLEMENT**

La subvention communale est calculée sur la base de tarifs communaux appliqués aux **mètres carrés ravalés**.

La subvention est allouée au seul propriétaire ou à son représentant.

Le nombre d'aides annuelles accordées pour différents immeubles appartenant à un même propriétaire n'est pas limité quand ces immeubles forment un ensemble cohérent au sein d'une même voie.

1) Conditions relatives à l'immeuble :

- L'immeuble doit être situé dans une **zone UA** (secteur ancien) au POS en vigueur
- L'immeuble doit avoir été construit depuis **plus de 25 ans** (date d'achèvement des travaux)
- L'immeuble ne doit pas avoir fait l'objet d'un ravalement subventionné **dans les 10 années précédentes**.
- Le nombre d'aide au ravalement d'un immeuble de plus de 5 logements est limité à une subvention par année budgétaire. (première demande de subvention déposée)

L'allocation de l'aide impose la réparation des gouttières et chenaux de toiture en mauvais état.

2) Conditions relatives aux travaux :

- L'aide est allouée pour les travaux de ravalement des façades :
 - **Nettoyage et réfection des peintures de façades**
 - **Réfection complète des enduits de façades**
- Les critères administratifs, architecturaux et techniques imposés par la commune doivent être respectés
- L'ensemble des façades de l'immeuble doivent être ravalées
- Les travaux doivent être déclarés en mairie sous la forme **d'une Déclaration Préalable**
- Les travaux déclarés doivent être entièrement réalisés

**RENSEIGNEMENT
SERVICE URBANISME – 04/76/50/47/45**

3) Montant de la subvention :

Seuls les travaux de ravalement **réalisés par une entreprise** peuvent faire l'objet d'une subvention. (les travaux réalisés par les particuliers ne sont pas éligibles).

- Calcul de l'aide : tarif appliqué au m² ravalé (vide pour plein), d'un montant différent selon l'alignement ou le retrait de la façade par rapport au domaine public.
- Travaux subventionnés : montant de l'aide au m² différents suivant la nature des travaux
Peinture ou enduit de façades
- Surcoût architectural : majoration exceptionnelle de l'aide étudier au cas par cas

Tarifs communaux :

	PEINTURE		ENDUIT	
	Alignement domaine public	Retrait domaine public	Alignement domaine public	Retrait domaine public
SECTEUR 1	5,70 €/m²	2,80 €/m²	14,40 €/m²	7,20 €/m²

L'aide est plafonnée à 2 290 € par local que comporte la propriété foncière à la condition de ne prendre en compte que les locaux à usage d'habitation, commercial ou professionnel (inclus dans un immeuble d'habitation) et redevable d'une taxe locale

4) Constitution du dossier :

- Le dossier de demande de subvention dûment complété
- Un plan de situation de l'immeuble
- Un devis précis des travaux par façades **et** un plan coté des façades
- Un échantillon de couleur pour les façades
- Un document photographique avant travaux des façades
- l'accord de la copropriété et la désignation d'un mandataire pour le versement de la subvention.
- Un relevé d'identité bancaire

Attention : une autorisation d'occupation du domaine public peut être nécessaire (ex : pose d'échafaudage)

5) Réalisation des travaux :

- Attention : Avant tout commencement des travaux, le demandeur devra être en possession de :
Autorisation d'urbanisme **ET** notification du montant de la subvention

A défaut du respect de cette condition, vous ne pourrez pas vous prévaloir de la subvention

- Les travaux devront être réalisés **dans les 12 mois** à compter de la notification de la subvention.

6) Versement de la subvention :

La subvention est conditionnée par l'attestation de conformité des travaux délivrée par la commune.

Dès réception de la facture acquittée, un rendez vous sera pris sur place pour procéder à la conformité des travaux.

AIDE AU RAVALEMENT COMMUNALE

DOSSIER n°

A compléter par le demandeur

SITUATION BATIMENT	Rue	
	Références cadastrales	
	Age de la construction	
	Nombre de logements	
	Commerce en rez-de-chaussée	
DEMANDEUR	Demandeur	
	Adresse	
	Tél.	
	Propriétaire	
	Adresse	
	Tél.	
TRAVAUX	DEVIS ENTREPRISE Montant devis.....	
SURFACES TRAITEES En m²	FACADES	
	ENDUIT	PEINTURE
FACADE PRINCIPALE		
FACADE ARRIERE		
PIGNON 1		
PIGNON 2		

Voreppe le,

Signature

AIDE AU RAVALEMENT COMMUNAL

REFECTION DE FACADES SUR IMMEUBLE

TRAITEMENT DE LA FACADE

Nombre de façades traitées

Peinture Enduit

Aspect de surface

Teinte

Référence*

	Oui	Non
<u>Rejointoiement</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

.....

<u>Soubassement existant</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
------------------------------	--------------------------	--------------------------

Conservé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
----------	--------------------------	--------------------------

Créé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------	--------------------------

Teinte

Référence*

Encadrement des baies

Traitement

Teinte

Référence*

FERRONNERIES

Teinte

Référence*

PASSEES DE TOITURE

Teinte

Référence*

	Oui	Non
<u>VOLETS EXISTANTS</u>	q	q

Matériaux.....

Teinte

Référence*

MENUISERIES DES BAIES

	Oui	Non
--	-----	-----

A l'identique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------	--------------------------

Matériaux

Teinte

Référence*

ELEMENTS PARTICULIERS (traitement de la façade commerciale, enseigne, élément architectural à conserver,...)

Désignation

.....

.....

.....

Modifications

.....

.....

.....

.....

* Références panels " Mairie " ou similaire

A.....Le.....

Signature